BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2121

84 – VAUCLUSE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Ventes et cessions

810 487 140 RCS Avignon.
S.E.C. 2G CONSEILS.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 5000.00 EUR.
Adresse : 146, Avenue des Sorgues, Clos des Tilleuls, 84800 L'Isle-sur-la-Sorgue.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : 1 – Fusion par voie d'absorption par la Société « ECCOV -EXPERTISE COMPTABLE CONSEIL », de la Société « 2G CONSEILS » 2 – Évaluation de l'actif et du passif de la Société « 2G CONSEILS » dont la transmission à la Société « ECCOV -EXPERTISE COMPTABLE CONSEIL », est prévue : • — actif : ……606.162 euros ; • — passif : ……. 307.362 euros. •Actif net apporté ……298.800 euros 3 – Montant de l'augmentation de capital de « ECCOV -EXPERTISE COMPTABLE ONSEIL », au titre de l'absorption de la Société « 2G CONSEILS »7.200 euros 4 – Rapport d'échange des droits sociaux : UNE PART QUATRE VINGT DOUZE (1,92) part nouvelle de QUATRE VINGT (80) euros chacune de la Société « ECCOV -EXPERTISE COMPTABLE CONSEIL », pour UNE (1) part de DIX (10) euros de la Société « 2G CONSEILS ». 5 – Montant prévu de la prime de fusion :…… 221.600. euros. 6° - la fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les Assemblées Générales Extraordinaires des deux Sociétés. 7 – Conformément à l'article L236-6 du Code de Commerce, le projet de fusion a été établi en date du 18 Mai 2022 et a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'AVIGNON au nom des deux Sociétés le 20/05/2022.